

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
2 juillet 2025

Signature du Contrat Local de Santé 2025–2029
Une dynamique de santé renouvelée pour le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère
Communauté

Ce mercredi 2 juillet 2025, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, en présence de nombreux partenaires institutionnels et professionnels de santé, ont signé le Contrat local de santé (CLS) 2025–2029. Cette nouvelle contractualisation marque une étape majeure dans la structuration des politiques de santé sur le territoire du Sud Grésivaudan.

Frédéric De AZEVEDO, Président de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté

« La signature du nouveau Contrat Local de Santé 2025-2029 est un moment fort pour notre territoire. Elle concrétise plusieurs mois de travail et de concertation avec nos partenaires, et surtout, elle marque notre volonté collective de répondre de manière concrète aux enjeux de santé qui touchent les habitants de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

Notre territoire, à la fois rural et périurbain, est caractérisé par une grande diversité de réalités : une population vieillissante, une offre de soins sous tension, notamment en ce qui concerne les médecins généralistes, mais aussi des inégalités sociales de santé, parfois marquées selon les bassins de vie. Le territoire est confronté à des problématiques spécifiques : l'éloignement géographique de certains services, la difficulté de mobilité pour accéder aux soins, ou encore l'isolement de certaines personnes âgées.

Nous constatons également des besoins croissants en santé mentale, notamment chez les jeunes, qui sont de plus en plus touchés par le mal-être psychologique, mais aussi chez les publics précaires. La prévention reste un enjeu central, notamment pour lutter contre le renoncement aux soins et pour renforcer l'accès aux droits.

Dans ce contexte, le nouveau CLS 2025-2029 vient prolonger et renforcer la dynamique engagée depuis 2022. Ce contrat s'appuie sur un diagnostic territorial actualisé, qui a permis de faire le point sur les besoins les plus criants et d'ajuster nos priorités.

Notre ambition, est de bâtir un système local de santé plus solidaire, plus accessible, plus proche des réalités de terrain. Et cela ne peut se faire qu'avec l'implication forte de nos partenaires : l'Agence Régionale de Santé, le Département, les professionnels de santé, les associations, les collectivités locales et bien sûr les habitants, qui sont au cœur de cette démarche.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce nouveau CLS. Ensemble, nous montrons qu'il est possible d'agir localement pour la santé de toutes et tous. »

Loïc MOLLET, Directeur de la délégation départementale de l'Isère à l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes

« Le Contrat Local de Santé (CLS) 2022-2024 a permis d'ancrer une dynamique de coordination des acteurs du territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) autour de quatre axes majeurs : l'accès aux droits et aux soins, la prévention auprès des publics fragilisés, l'environnement favorable à la santé, et la santé mentale. Ce contrat a structuré une politique locale de santé fondée sur un diagnostic territorial partagé et l'implication croissante des partenaires locaux. Le nouveau CLS 2025-2029 s'inscrit dans la continuité de cette démarche, tout en renforçant les enseignements tirés du précédent. Il intègre un bilan structuré du CLS 2022-2024 (partie 4 du nouveau document) et affine l'approche territoriale avec une lecture actualisée des besoins, notamment en lien avec : le vieillissement de la population, les tensions croissantes sur l'offre de soins, les inégalités sociales de santé, les enjeux de santé mentale, les problématiques spécifiques des jeunes et des publics précaires. »

Un plan d'action structuré et ambitieux

Le CLS 2025–2029 se traduit par un plan d'action opérationnel articulé autour de quatre grands axes :

1. Favoriser l'accès aux soins et à l'information,
2. Adapter les réponses aux besoins spécifiques des publics vulnérables,
3. Promouvoir des pratiques favorables à la santé,
4. Renforcer la santé mentale et les dispositifs de soutien psychologique.

Ce plan d'action sera décliné en 14 fiches actions. Il intègre notamment :

- L'appui au développement de l'Équipe de Soins Primaires de Vinay – Saint-Marcellin et des Maisons de Santé de Saint-Marcellin et de Pont-en-Royans,
- La mobilisation du bus *En route vers la santé* pour informer et sensibiliser la population, dispositif soutenu par l'ARS à travers la mobilisation du fonds d'intervention régional,
- Le soutien au CHIVI dans ses projets de structuration,
- La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS),
- Le renforcement de la formation et de la coordination des acteurs en santé mentale.

Un engagement collectif et interinstitutionnel

Ce contrat est signé par l'ensemble des acteurs engagés pour la santé sur le territoire :

- Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté,
- Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- Préfecture de l'Isère,
- Département de l'Isère,
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère,
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Isère,
- Mutualité Sociale Agricole Alpes du Nord,
- Centre Hospitalier Alpes-Isère,
- Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère,
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Sud Grésivaudan,
- Équipe de Soins Primaires de Vinay – Saint-Marcellin,
- Maison de Santé Pluridisciplinaire de Pont-en-Royans,
- Maison de Santé Pluridisciplinaire de Saint-Marcellin.

Une gouvernance partagée pour un pilotage territorial

Le CLS est piloté conjointement par la SMVIC et l'ARS. Il repose sur :

- Un comité de pilotage annuel réunissant tous les signataires,
- Des groupes techniques thématiques (COTECH),
- Un poste de coordination cofinancé, garant de la mise en œuvre et de l'animation du contrat.

Un processus participatif, piloté localement

Les travaux d'élaboration du CLS 2025–2029 ont été relancés début 2024 dans une démarche participative et transversale, mobilisant élus, institutions, professionnels de santé, travailleurs sociaux et associations locales.

La méthode d'élaboration s'est appuyée sur :

- Des groupes techniques thématiques (santé mentale des jeunes, non-recours, vieillissement),
- Des comités de pilotage,
- La concertation des élus.

Ce processus a été coordonné par la SMVIC, avec l'accompagnement méthodologique de Promotion Santé Isère et le soutien opérationnel de l'ARS qui poursuit le financement du poste de coordinateur du CLS.

Un outil partenarial au service de la santé locale

Le Contrat local de santé (CLS) est un dispositif institué par la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires de 2009 et renforcé par la loi de modernisation de 2016. Il repose sur une co-construction entre l'ARS et les collectivités locales pour décliner, à l'échelle d'un territoire, les priorités du Projet Régional de Santé (PRS).

Il permet de mettre en œuvre des programmes d'actions autour de :

- La promotion de la santé,
- La prévention,

- Les politiques de soins,
- L'accompagnement médico-social.

La contractualisation 2025–2029 s'inscrit pleinement dans ce cadre, avec pour ambition de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et d'améliorer l'accès aux soins pour tous les habitants du territoire.

Un engagement intercommunal fort pour la santé

SMVIC a progressivement consolidé son rôle dans le champ de la santé :

- En soutenant la création de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (Saint-Marcellin, Pont-en-Royans),
- En accompagnant le développement du Centre Hospitalier Intercommunal Vercors Isère (CHIVI),
- En co-pilotant le centre de vaccination COVID pendant la crise sanitaire,
- En intégrant la compétence santé à ses statuts dès 2021.

L'intercommunalité a également affirmé son implication dans la santé mentale, avec la création en 2022 du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) en partenariat avec le Centre Hospitalier Alpes-Isère.

Un territoire aux besoins contrastés

Le CLS repose sur un diagnostic approfondi, qui met en évidence plusieurs défis de santé publique :

- Vieillesse démographique marquée et fragilité économique de certaines populations,
- Faible densité médicale, notamment en pédiatrie, psychiatrie et orthodontie,
- 14 % des habitants sans médecin traitant,
- Santé mentale préoccupante, notamment chez les jeunes adultes,
- Inégalités d'accès aux soins et à la prévention, en particulier pour les publics les plus vulnérables.